



## SAISIE DU CIVI ET INDEMNISATION

Par **cal**, le **01/04/2009** à **14:21**

BONJOUR,

Victime d'une agression à l'arme blanche en mai 2005 et grièvement blessé, mon agresseur a été condamné en juin 2008 et j'ai été expertisé en février dernier pour chiffrer le montant de mes blessures.

Mon avocat vient de saisir la CIVI il y a quelques jours afin de réclamer les dommages et intérêts qui me reviennent.

Mes questions sont les suivantes: la partie adverse peut-elle émettre des réserves quant aux sommes réclamées? en effet j'ai lu sur mon rapport d'expertise qu'un exemplaire serait remis à la partie adverse... La CIVI a-t-elle la possibilité de revoir le montant réclamé à la baisse?

Combien de temps faut-il compter en moyenne pour percevoir l'indemnisation finale?

merci pour vos réponses

cordialement

Par **ardendu56**, le **01/04/2009** à **18:45**

La CIVI : Les victimes d'infraction (ou leurs ayants droit) ne sont pas toujours assurées d'obtenir une réparation effective de leurs préjudices. Certaines peuvent se retrouver dans des situations financières particulièrement graves. C'est le cas, par exemple, lorsque l'auteur de l'infraction est insolvable ou n'a pas été identifié, ou lorsque les sommes versées sont insuffisantes.

La C.I.V.I. est une juridiction autonome qui peut être saisie indépendamment de la procédure pénale engagée.

Elle examine les demandes d'indemnisation qui lui sont adressées et peut accorder, à la victime, une indemnisation plafonnée, intégrale ou partielle.

Les conditions d'indemnisation dépendent des ressources de la victime, de la nature du préjudice subi (préjudice corporel, matériel ou moral) et des sommes versées par les compagnies d'assurance ou les organismes de sécurité sociale.

Dès que la C.I.V.I. reçoit la demande, et après avoir vérifié que vous remplissez les conditions d'indemnisation, elle la transmet au Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions (F.G.T.I.).

Dans les deux mois à compter de la réception de la demande, le F.G.T.I. vous présente une offre d'indemnisation motivée que vous pouvez accepter ou refuser.

Si vous êtes en désaccord avec l'offre proposée, la C.I.V.I. poursuit l'instruction de votre

demande et vous convoque à une audience au tribunal par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle peut répondre favorablement à votre demande d'indemnisation ou la rejeter.

A tout moment de la procédure, une provision, c'est-à-dire une avance sur les indemnités réclamées, peut être accordée à la victime, sur sa demande.

Vous pouvez contester la décision de la C.I.V.I. auprès de la cour d'appel dans un délai d'un mois à compter de la notification du jugement.

La C.I.V.I se chargera de se faire rembourser la somme par votre agresseur, c'est pourquoi, l'avocat adverse reçoit l'information.

Si vous avez tenté d'obtenir une indemnisation devant la CIVI et si votre demande a été rejetée, vous avez un délai d'un an pour saisir le SARVI à compter de la date de la notification du rejet.

FONDS DE GARANTIE - SARVI  
75569 PARIS CEDEX 12

J'espère avoir répondu à vos questions.  
Bien à vous.

Par **cal**, le **01/04/2009** à **20:34**

Bonsoir et merci d'avoir répondu à mes questions

Je suis tout de même confiant car j'ai déjà reçu 3000€ de provision, par ailleurs l'auteur des faits a été clairement identifié car condamné en juin 2008. Mon avocat a chiffré à 27000€ mes dommages et intérêts, en espérant que le fgti suive ces demandes

cordialement

cal33

Par **FL94**, le **16/10/2013** à **14:30**

Bonjour,

Par jugement du tribunal correctionnel du 16 Juillet dernier, mon époux doit percevoir une provision.

A ce jour, nous n'avons rien reçu.

Quel est le délai moyen entre la notification et la réception de la provision ?

Par avance, merci

Par **Maud85**, le **15/01/2015** à **11:40**

Bonjours je voudrais savoir si on peut être indemniser même si le coupable n est pas

retrouver ! Nous avons été victime de vandalisme comme une trentaine de nos voisins ! Nous avons le dépôt de plainte de la gendarmerie et facture à l'appui. Merci de votre réponse

Par **percy955**, le **28/05/2015** à **22:16**

Bonjour j'ai été victime d'une agression moi aussi étant blessé gravement et les malfaiteurs ont écopé de 16 et 20 ans de prison aux assises nous avons demandé des indemnités à la civi qui m'a versé 3 provision de 4000 euros mais suite à ma demande et après avoir vu un expert qui m'a consolider la civi devait me faire une proposition mais ils ne l'ont pas fait et cela fait 3 mois donc la phase amiable à pris fin. Ma question est combien de temps pour passer devant un juge pour qu'il tranche entre nous car j'ai demandé des fonds mais ils m'ont répondu qu'en me demandant des papiers supplémentaires mais aucune négociations.

Par **dydy94**, le **03/08/2015** à **18:35**

BONJOUR JE VOUDRAI SAVOIR COMBIEN DE TEMPS POUR PERCEVOIR UNE PROVISION SUITE A UNE TENTATIVE DE MEUTRE

Par **Raph77**, le **22/10/2016** à **22:21**

Bonjour,

J'ai été victime d'une tentative de meurtre. La Cour d'assises m'a délivré une provision de 15.000 € mais je dois de l'argent au fonds de garantie. Est-ce qu'ils vont me payer ou les déduire de ma dette ?

Merci.

Par **youris**, le **23/10/2016** à **09:48**

bonjour,

il est possible qu'il déduise votre dette de la somme que vous devez recevoir.  
mais je ne connais pas comment procède le fonds de garantie dans ce genre de situation.  
salutations

Par **Raph77**, le **23/10/2016** à **13:14**

Merci d'avoir répondu à ma question. Salutation

Par **Sad11**, le **13/11/2016** à **15:03**

Salut raph77 ils vont retenir ce que tu leur doit et te verser le reste s'il en reste j'ai eu la même situation

Par **Kader7593**, le **13/11/2016** à **23:22**

Bonsoir J'ai été victime d'une agression à main armée aucun coupable n'a pu être identifié l'affaire a été classée sans suite J'ai été en incapacité de travailler durant plus de deux ans J'ai donc fait un dossier à La Civi et j'ai demandé une provision au fond de garantie qui m'a répondu qu'il attendait d'avoir la décision du président de La Civi pour donner la provision ma demande à été faite au mois de juin 2016 à ce jour toujours aucune réponse de La Civi est ce normal et quelle est le délai merci d'avance

Par **jac666**, le **20/11/2016** à **14:54**

Bonjour

pouvez vous me dire s'il y a une possibilité d'être indemnisé étant ayant droit de mon frère décédé des suites d'un accident du travail en octobre 2015.

A ce jour on a eu aucun compte rendu de la gendarmerie qui a constaté l'accident ( mon frère est décédé 2 jours après son accident ).

Merci pour votre aide car depuis octobre 2015 la gendarmerie veut rien nous dire.

Par **Charlouna**, le **21/11/2016** à **15:29**

Bonjour,

Je vous explique mon cas j'ai été victime d'un viol à mes 12/13 ans après 10 ans a tenté d'oublier tout ça je n'y arrive pas je décide donc d'aller de l'avant.

Je dépose plainte le jour de mon anniversaire le lendemain où j'ai revu par hasard le lieu de mon viol. La plainte a été déposée pour viol sur mineur de moins de 15 ans. Nous avons ma famille et moi beaucoup avec douleur participer à l'enquête les photos de l'époque visite sur les lieux visite au médecin légiste bref 10 ans après c'est compliqué. L'auteur n'a pas été retrouvé et cette affaire classée pour ses mêmes raisons. Entre temps j'ai été en contact avec l'association d'aide aux victimes encouragée par mon psy pour obtenir "réparation". Ils n'ont rien fait il voulais attendre la fin de l'enquête. A la fin de l'enquête il m'ont renvoyé vers un avocat pour faire la demande. Le fond de garantie a refusé ma demande d'indemnisation pour forclusion pour eux j'aurais dû demander une indemnisation quand j'ai déposé plainte (ce que j'ai demandé à la maison d'aide aux victimes mais qui voulais attendre la fin de l'enquête) ils ont également refusé une expertise médicale. Dans 20 jours j'ai une audience devant la Civi mais j'ai jamais reçu de provision ou rien. Mon affaire peut-elle aboutir positivement? Et comment se déroule l'audience? Ai-je une réponse à l'issue de celle-ci? Merci de m'éclairer

Par **Kailia 93**, le **07/12/2016** à **09:18**

Bjr voilà j'ai été victime d'agression sexual entre 10 et 12 ans par mon ex beau père a cette époque quand j'ai réussi à en parler personne me croyait car il avait une emprise total sur ma mère donc pdt 6 ans je ne parler plus à ma mère ni à lui car il été marie et vu qu'on ne me croyait pas elle ne l'avait pas quitter donc à mais 16 ans j'ai rencontrer mon mari avec qui j'ai u un enfant à l'âge de 18ans je n'avais dit à personne jusqu'au jour où la mère à vu que j'étais enceinte bref bref j'ai porter plainte j'ai gagner le proce et les dommage et intérêts avant le jugement il c passer 8 ans de 10mille euro je suis passer en commission mais mon agresseur à fait appel de la décision il doit se faire soigner et fiché comme prédateur pédophile et à pri 3 ans de prison avec sursis et doit pointer tous les mois au commissariat car il et interdit de quitter la France donc il a fait appl car le jours du proces il a demander la relax mais lors du jugement il disait tous les contraire de se qu'il disait lors des audition il c même afficher en criant sur moi quand on lui avait poser une question sur les fait bref ma question étant à lors du jugement d'appel peut il suspendre la condanation et les dommage et intérêt ?? Puis je aussi moi demander plus à ces nouveau proces car je voudrais qu'il fasse de la prison ferme et comment se passe un procès en cours d'appel je devrais raconter encore toute mon histoire tous recommance ??

Par **Faure Samira**, le **16/12/2016** à **07:29**

Bonjour, puis je saisir et comment ? Pour obtenir des dommages et intérêts pour le préjudice moral pour diffamation et incompétences médicales que je subis moralement depuis 2 ans de la part d'un expert médical diligenté par mon employeur et qui par son avis injustifié a provoqué presque un licenciement injustifié alors que médicalement il m'était impossible de reprendre.  
Merci. Cordialement

Par **Faure Samira**, le **21/12/2016** à **07:49**

Bonjour, personne ne sait ?  
Cordialement

Par **Kader7593**, le **21/12/2016** à **09:01**

Bonjour samira je m'appelle kader je vais me renseigner pour toi à un ami avocat spécialisé dans ce que tu traverses au plaisir samira

Par **Faure Samira**, le **21/12/2016** à **18:36**

Bonjour kader7593, merci pour cette proposition..mais peut-être que la communauté pourrait me donner des pistes aussi ?  
Bien à vous

Par **Kader7593**, le **21/12/2016** à **20:51**

Bonjour samira je m'appelle kader je vais me renseigner pour toi à un ami avocat spécialisé dans ce que tu traverses au plaisir samira

Par **Kader7593**, le **21/12/2016** à **20:56**

Bonsoir samira merci d'avoir pris le temps pour me répondre bien entendu si la communauté peut déjà te mettre sur des pistes je te le souhaite sincèrement en tout cas ce week-end je vois mon ami avocat pour lui demander des conseils avisés pour toi bonne soirée au plaisir

Par **Mahfoud**, le **21/01/2017** à **09:35**

Bjr j'ai été agressé le 9 avril 2015 dans mon lieu de travail je suis agent de sécurité dans un foyer pour jeunes difficile j'ai eu une très vilaine fracture au nez avec trauma crânien déviation importante de la cloison nasale avec sténose plus j'ai développé une agoraphobie c'est le grand saut vers les problèmes 12 jours dit l'agresseur condamné décision finale de la CPAM par le tribunal de Paris 7% d'IPP. Mon avocat va transmettre le dossier à la Civi pour le dommage est intérêt tout en sachant que j'ai rien reçu à leur actuel est ça fait presque 2 ans

Par **Marine13**, le **08/02/2017** à **16:24**

Bonjour ayant été victime directe d'un braquage avec arme à feu. séquelle psychologique donc suivi par un psy... et mise en AT durant plus de 2 ans j'ai pris un avocat pour saisir un dossier Civi. Les 2 mois sont passés mais toujours pas de réponse j'aimerais savoir pourquoi?

Par **lorkogwada**, le **14/02/2017** à **07:38**

J'ai été agressé par mon voisin et son fils pendant 7 jours avec douleurs à la mâchoire et bourdonnement à l'oreille choc post-traumatique l'affaire a été classée sans suite avec un rappel à la loi en médiation pénale

J'ai saisi un avocat pour la Civi

Le parquet a toujours pas rendu les PV d'enquête pour la saisie de la Civi

Mon assurance MACIF propose 4%

Mon avocat m'a dit qu'elle ne fait pas confiance à l'assurance

ma question combien temps la civi prend pour traiter un dossier

Par **mercomonbebe5**, le **20/05/2017** à **22:50**

Bonjour j'ai etait victime en octobre 2016 d'une agression volontaire avec armes blanches . J'etais etait plantée au visage avec un couteau et J'ai donc une cicatrices de l'arcade au menton ( 18 points de sutures ) . J'ai perdu mon travail , " c'était pas esthétique vis à vis des clients " ,Qui Ma fait perdre mon appartement , et avant l'agression les personnes mon cabrioler . je suis donc au chômage . Et mon chômage se fini ce mois si , je n'arrive plus à trouver du travail j'ai perdu mon visage et je suis une femme au entretien ces un vrai enfer ont me demande comment cela et arriver et quand je raconte ont me demande si je suis vraiment la victime dans l'histoire . Bref. Combien pensez vous que je peux demandée ee dommage d'intérêt ? Esque je peux faire une demande de provision ? Car j'aimerais prendre un appartement et j'ai plus de travail il me faut de l'argent .

Par **Williot**, le **23/05/2017** à **11:29**

Bonjour,

si vous avez été victime d'une agression et que vous conservez des séquelles de cet accident, il est possible d'obtenir une indemnisation pour votre préjudice auprès de la CIVI.

Le montant de l'indemnisation à laquelle vous pouvez prétendre varie en fonction du préjudice que vous conservez.

Il est préférable de se faire assister par un avocat dans le cadre de cette procédure.

Cordialement.

Par **Dommage**, le **20/09/2017** à **08:57**

Bonjour j'ai été victime d'une agression le 22 avril 2016 j'ai 5 jours tôt je venais de monter mon entreprise j'ai tout perdu entorse cervicale hernie au dos 1 dent en moins etc l'agresseur à états entendu au pénal délibéré fin octobre et j'attend réponse civi , problème de loyers etc du as mon agression en attente d'être indemnisés ? Est ce que quelqu' un peux me dire as quoi j'ai droit mon avocat ne me dis rien merci

Par **julie29250**, le **18/03/2019** à **10:45**

Bonjour,

Mon fils de 16 ans et demi a été victime d'une agression lors d'une manifestation.

J'ai porté plainte contre X puisque nous ne savons pas qui a fait ça et je viens d'apprendre depuis peu que le parquet classait sans suite notre affaire car nous ne savons pas qui est l'auteur et que nous n'avons aucuns témoignages. Il faut savoir que mon fils a eu une double fracture de la mâchoire suite a cette agression et 45 jours d'ITT.

Pui- je saisir le CIVI et dois je prendre un avocat afin d'évaluer le préjudice.

merci par avance

Par **César 42**, le **11/06/2021** à **00:40**

Bonjour je donner mon dossier au fonds de garantie ca fait 2 mois il manquait des papiers que j ai renvoyé je voulais savoir je peut demander a la civi une avance de provisions de paiement si c est oui comment svp